

Motion

M. Friesen: Monsieur le Président, le député de Burnaby (M. Robinson) est un maître de l'hyperbole. Il parle d'hypocrisie. Dans son logement subventionné de Vancouver, comme on l'a vu à la télévision l'autre soir, il devrait utiliser les installations des contribuables du Canada qui lui ont donné . . .

M. McDermid: À \$54,000 par année, il occupe un logement subventionné?

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne vois pas ce que cela ait à voir avec la réponse . . .

M. Mayer: Qu'est-ce que la question a à voir avec la motion?

M. Gauthier: Le premier ministre (M. Mulroney) habite lui aussi dans une maison subventionnée.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Nous attendons la réponse.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen) était en train de répondre à une question portant sur les règlements et les textes réglementaires. Nous nous lançons dans un débat très relevé qui n'a rien à voir avec le sujet d'aujourd'hui. Je permets au député de Surrey—White Rock—Delta-Nord de terminer sa réponse afin que nous puissions passer à d'autres questions et commentaires.

M. Friesen: Monsieur le Président, je répondais tout simplement au député de Burnaby (M. Robinson) qui a accusé le gouvernement d'hypocrisie.

M. Robinson: Le député.

M. Friesen: Comme le député s'intéresse tellement à la question du logement social et à la satisfaction des besoins des démunis alors qu'il habite lui-même un logement subventionné, s'il faut en croire les informations d'hier soir, j'ai pensé que c'était là une analogie possible.

Plus précisément et en réponse à la question du député, qui avait plus l'allure d'une remontrance que d'une question, je dirais, comme je l'ai fait tantôt au cours de mes observations, que c'est nous, de notre parti, qui avons fait valoir cette question lorsque nous formions l'opposition.

M. Robinson: Que faites-vous maintenant que vous formez le gouvernement?

M. Friesen: Nous ne sommes pas moins déterminés à faire disparaître cette disposition. Nous ne voulons pas nous contenter de retirer simplement l'ordonnance de planification des mesures d'urgence, mais bien régler toute la question de la Loi sur les mesures de guerre, qui fut l'origine de ce problème. Le député veut peut-être bricoler une politique à partir des morceaux d'une autre, mais cela ne nous intéresse pas. Si nous ne voulons pas voir se répéter les événements de 1970, il nous faut régler non seulement le cas de l'ordonnance de planification des mesures d'urgence, mais encore celui de la Loi sur les mesures de guerre. Le député peut être sûr que c'est ce que le gouvernement va faire.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M.

Friesen); il s'agit du langage qu'il utilise à l'égard de ses collègues à la Chambre en disant que le Comité a passé un jugement ou a fait rapport sur une question frivole.

Monsieur le Président, je ne vois rien de frivole en demandant au gouvernement de suivre une procédure reconnue, c'est-à-dire, de gouverner ouvertement, par ordre en conseil, et de passer les règlements après avoir adopté un ordre en conseil.

La question à l'étude à la Chambre aujourd'hui est la suivante: Est-ce que le gouvernement a été sérieux, est-ce qu'il a été juste, équitable, en n'adoptant que le 17 janvier et en rendant public l'ordre en conseil qui, effectivement, établissait des règlements pour la mise en oeuvre de la politique du gouvernement, savoir l'élimination du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes?

[Traduction]

Je ne comprends pas l'argumentation du député, monsieur le Président. Comme nous tous à la Chambre, il a été averti le 28 janvier. J'ai quelques dossiers ici. Permettez-moi de vous lire un passage d'une lettre en date du 17 janvier:

Cher député,

Ce colis est destiné à vous fournir ainsi qu'à vos collaborateurs des précisions au sujet des récents changements apportés au Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP) et au Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes (PITMC).

Cette lettre nous communiquait officiellement le 18 janvier les intentions du gouvernement au sujet de la mise en oeuvre du programme.

M. McDermid: C'est absurde!

M. Gauthier: Ce n'est pas absurde. Cette lettre est datée et signée par Dennis Orchard, directeur, programmes énergétiques domiciliaires.

● (1250)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La période est réservée aux questions et observations qui doivent être adressées au député qui vient de parler. Le député siège ici depuis assez longtemps pour le savoir.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je signalais simplement au député que j'ai un document en date du 17 janvier 1985 qui révèle que le programme prendrait fin le 31 décembre 1984. Comment le député peut-il prétendre qu'il est futile pour un comité de la Chambre chargé d'examiner les règlements de présenter à la Chambre un rapport qui signale une irrégularité? Voici ce que déclare le comité: «Le comité mixte critique la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à cause de la façon dont les subventions aux propriétaires d'une maison ont été réduites durant l'élimination progressive du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Cela n'a rien à voir avec une déclaration du 9 novembre par laquelle le gouvernement a dit qu'il l'éliminerait. Ceci concerne une annonce faite par le gouvernement par voie de communiqués. En d'autres termes, le gouvernement agit par communiqués plutôt que par décrets et règlements en bonne et due forme. Je ne comprends pas ce qu'il peut y avoir de si farfelu à soutenir cela. Je pense que c'est un argument valable. L'objet du débat de ce matin était de faire en sorte que le gouvernement ne recommence pas à adopter des règlements après coup. Qu'est-ce que le député trouve de si farfelu à cela? Qu'y a-t-il de si